

**ATTESTATION DE TEMOIN**  
( *ARTICLE 202 du CPC* )

Je soussigné : \_\_\_\_\_ de nationalité : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Né à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_  
Demeurant : \_\_\_\_\_

N'ayant aucun lien de famille ou de subordination avec les parties, n'ayant également aucune communauté d'intérêts avec elles, atteste par les présentes écritures avoir été témoin visuel et auditif des faits suivants :

La présente attestation doit être écrite, daté et signé par la main de l'attestant (e) Qui, de plus doit écrire manuellement « **je n'ignore pas qu'une fausse déclaration de ma part peut me valoir une condamnation pénale** ». Cette attestation doit être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité officiel avec photo ( CNI, passeport, permis de conduire....)